

Les présentes conditions générales de vente et d'utilisation s'appliquent à l'ensemble des titres de transport des remontées mécaniques donnant l'accès au domaine skiable d'Albiez-Montrond et gérées par Albiez Domaine Skiable.

N° Siret: 795 091 875 00026

Si une disposition des présentes venait à faire défaut, elle serait considérée comme étant régie par les usages en vigueur dans le secteur des remontées mécaniques et pour les sociétés ayant leur siège social en France.

Le fait d'acquiescer un titre de transport sur les remontées mécaniques (ci-après dénommé « titre » ou « forfait »), implique l'adhésion pleine et entière du client aux présentes, à l'exclusion de tout autre document. Aucune condition particulière ne peut prévaloir sur les présentes sauf acceptation formelle et écrite. Toute condition contraire opposée par le client sera donc, à défaut d'acceptation écrite, inopposable, quel que soit le moment où elle aura pu être portée à sa connaissance.

Le prix et les renseignements portés sur catalogues, prospectus et site internet ne sont donnés qu'à titre indicatif.

Le domaine skiable se réserve le droit, à tous moments et pour quelque cause que ce soit, notamment d'intempéries ou risques pour la sécurité des skieurs, liés notamment aux avalanches, d'interrompre le fonctionnement des remontées mécaniques. Une indemnité forfaitaire pourra être accordée au client dans les conditions prévues ci-dessous (paragraphe V).

Le domaine skiable se réserve le droit de fermer une ou plusieurs pistes et ce pour quelque cause que ce soit, notamment de sécurité.

## **I FORFAITS OU TITRES DE TRANSPORT PROPOSES :**

- Un titre de transport est une autorisation de libre circulation sur le domaine de la station d'Albiez-Montrond pendant sa durée de validité.
- Un duplicata est un récapitulatif écrit d'un titre de transport. Il doit être impérativement conservé par le client.
- Un forfait est composé d'un titre de transport et d'un duplicata de vente.

L'acquisition d'un forfait implique la connaissance et l'acceptation par le client, de l'intégralité des conditions générales de vente et d'utilisation, sans préjudice des voies de recours habituels.

### ➤ **FORFAIT JOURNEE (Journée, demi-journée, 2 et 3 jours)**

Ce forfait est strictement personnel. Il est incessible et intransmissible, sauf pour les titres de transport correspondant à la plus courte durée de la grille tarifaire.

Il donne accès, pendant sa validité, à la libre circulation sur le domaine. Le client doit pouvoir justifier de son titre de transport à chaque contrôle. Il doit être fixé sur l'épinglette lors de l'achat et doit être présenté à tout contrôle, l'utilisateur devra pouvoir justifier de son identité

### ➤ **FORFAIT SAISON**

Ce forfait est strictement personnel. Il est incessible et intransmissible.

Ce titre de transport comporte :

- Le nom et prénom de l'utilisateur, La validité de la saison en cours, La nature du forfait (adulte, enfant, senior...).

Il n'est valable que muni d'une photographie récente.

Il doit pouvoir être présenté à tout contrôle, l'utilisateur devra pouvoir justifier de son identité

Conditions spécifiques promo forfait saison :

- Sont considérées comme étant adultes les personnes âgées de 18 à 64 ans
- Sont considérées comme étant enfants les personnes âgées de 5 à 17 ans
- Sont considérées comme étant seniors les personnes âgées de 65 à 74 ans

## **II CATEGORIE DE CLIENTELE :**

- Sont considérées comme étant adultes les personnes âgées de 12 à 64 ans
- Sont considérées comme étant enfants les personnes âgées de 5 à 11 ans
- Sont considérées comme étant seniors les personnes âgées de 65 à 74 ans.
- Sont considérées comme étudiants les personnes détentrices de la carte étudiant ou carte des métiers en cours de validité. Pour obtenir la réduction, **présentation obligatoire** de la carte étudiant au moment de l'achat.
- Sont considérées comme « invalides » les personnes détentrices de la carte d'invalidité, personnes classées en 3eme catégorie ou dont le taux d'incapacité est au moins égal à 80%. Si la carte mentionne « besoin d'accompagnement » ou « tierce personne », l'accompagnant bénéficiera également d'une réduction. Pour obtenir la réduction, **présentation obligatoire** de la carte d'invalidité au moment de l'achat.

L'âge pris en compte est celui à la date d'achat du forfait.

➤ **REDUCTIONS ET GRATUITES**

- Gratuités pour les enfants de moins de 5 ans ainsi que pour les personnes de 75 ans et plus.
- Tarif enfant appliqué pour les enfants de 5 ans à 11 ans inclus.
- Tarif sénior appliqué pour les personnes dès 65 ans.

Ces réductions et gratuités sont accordées sur présentation obligatoire, au moment de l'achat, d'une pièce justifiant l'avantage tarifaire. (Carte d'identité, passeport, carte mutuelle...).

Aucune réduction ou gratuité ne sera accordée après l'achat du forfait.

**III TARIFS DES FORFAITS :**

Les tarifs publics de vente des forfaits sont affichés aux points de vente. Ils sont consultables sur les plaquettes de l'Office de Tourisme ainsi que sur le site internet de la station : [www.albiez.fr](http://www.albiez.fr)

Ces tarifs sont en euros et toutes taxes comprises.

**IV MODALITES DE PAIEMENT :**

Toute délivrance de titre donnera lieu à un paiement du tarif correspondant en euros. Ces règlements sont effectués Par carte bancaire uniquement.

**V CLAUSES DE REMBOURSEMENT:**

Tout titre qui n'aurait pas été utilisé ou partiellement utilisé, ne sera ni remboursé ni échangé quelle qu'en soit la cause :

En cas de maladie, accident ou toute autre cause personnelle, le remboursement ne peut être pris en compte que dans le cadre d'une assurance adaptée.

Il est porté à la connaissance des titulaires du titre la possibilité de couverture de ces risques par des compagnies d'assurances spécifiques adaptées. Tous ces renseignements sont à demander aux caisses des remontées mécaniques.

➤ **PERTE**

Les forfaits retrouvés sont recueillis par la caisse centrale (Chef-Lieu). Tél : 04.79.59.31.81

En cas de perte ou de vol d'un forfait, si le client a souscrit une assurance et sur présentation d'une preuve d'achat (duplicata) il sera établi au client un deuxième forfait **payant** qu'il se fera rembourser par son assurance. Pour plus de détail s'adresser en caisse du chef-lieu. Sans cette preuve d'achat aucun duplicata ne sera délivré.

➤ **EN CAS D'INTERRUPTION DE SERVICE**

MODALITES DE DEDOMMAGEMENT EN CAS D'ARRET COMPLET DES INSTALLATION SUPERIEUR A 1 JOUR.

Pour les titulaires d'un forfait, en cas de non consommation du fait de l'exploitant, ou d'un cas de force majeure, pourront percevoir, sur présentation du titre de transport et de son duplicata :

Soit une prolongation immédiate de la validité du titre de transport correspondant à la durée d'arrêt des appareils. Soit un avoir en journée à valoir saison courante ou saison suivante. Ceci sur présentation du titre de transport plus son duplicata.

**VI RECLAMATIONS :**

Toute réclamation doit être adressée par écrit à l'exploitant avant le terme de la saison pendant laquelle est survenu l'évènement à l'origine de ladite réclamation, à l'adresse suivante :

Albiez Domaine Skiable  
Rte d'Albiez le jeune  
Le chef-lieu  
73300 Albiez-Montrond

Les réclamations devront être accompagnées des justificatifs nécessaires à la requête. Des formulaires de réclamations peuvent être fournis en caisses.

L'exploitant s'engage à répondre à ces réclamations dans les plus brefs délais.

**VII RESPECT DES REGLES DE SECURITE :**

Tout titulaire d'un titre de transport est tenu de respecter les règles de sécurité relatives au transport sur les remontées mécaniques, notamment les règles de police affichées au départ des remontées et sur les points de vente (Arrêtés) ainsi que toutes consignes données par le personnel de l'exploitation.

**L'ACHAT D'UN TITRE DE TRANSPORT IMPLIQUE LE RESPECT DE LA RÉGLEMENTATION  
RELATIVE À CHAQUE APPAREIL.**